



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2021

Présents : MM. GAULTIER, BOISSEAU, BLOND, MINARET, CHOMAUD, MARAIS, DE CHASSEY et Mesdames GOULT-DELATTRE, COUZY, NONET, COLIN, PUSSIOT, DESROCHES et ADAM.

Excusés : M. A. LAZARD (pouvoir à C. GOULT), M. T. DE CHASSEY (pouvoir à B. GAULTIER)

Secrétaire de séance : M. NONET

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 30 Août 2021
2. Lecture des décisions
3. Création d'un budget annexe pour le lotissement du Chilloux
4. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
5. Avis pour le SCOT de la communauté de communes Loches Sud Touraine
6. Classement des voiries communales
7. Convention de financement appel à projet Socle numérique
8. Convention véhicule utilitaire pour mise à disposition
9. Dessouchage : annulation délibération

DIVERS

10. Compte rendu « Travaux »
11. Compte rendu des réunions

La Séance est ouverte à 18h00

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance du 30 Août 2021.

1. Liste des décisions

Monsieur le Maire énonce les décisions prises depuis le 30 Aout 2021, selon ses délégations :

Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC	Folio
87	31/08/2021	TEREYGEOL-Fournitures administratives	466.56€	
88	31/08/2021	BRANLY LACAZE- Devis n°3268 – Bornage périmétrique création lotissement	3000.00€	
89	31/08/2021	BRANLY LACAZE- Devis n°3269- Plan topographique	2376.00€	
90	31/08/2021	BRANLY LACAZE- Devis n°3270 -Dossier permis d'aménager	11 640.00€	
91	31/08/2021	BRANLY LACAZE- Devis n°3271- Division Cadastrale des lots	1788.00€	
92	31/08/2021	BRANLY LACAZE- Devis n°3272- missions Maitrise d'œuvre	16 788€	
93	31/08/2021	BRANLY LACAZE- Devis n°3289 – recherche des servitudes	1400.00€	
94	31/08/2021	AD paysagiste : PERMIS D'AMENAGER	3900.00€	
95	08/09/2021	SIEIL – RENOUVELLEMENT EP 44 AV DE PIERRUCHE	1118.43€	
96	16/09/2021	VERNAT TRAVAUX VOIRIE Le Breuil, La Chênaie , les Roys	16 678.08€	
97	16/09/2021	IVICOM- radar pédagogique	1836€	
98	06/09/2021	Lumifête décorations places de la mairie	6455.14€	
99	20/09/2021	Ginger BURGEAP lois sur l'eau le Chilloux	11 436€	
100	22/09/2021	TESSIER paysagiste Abattage marronnier Le Chilloux	2132.40€	
101	23/09/2021	Gringer CEBT Mission investigation /géotechniques	7 464.00€	
102	23/09/2021	Gazon avenir -gazon synthétique	771.00€	
103	29/09/2021	Criniere Jacky – Bulletins 2022	1658.80	

2. Création d'un budget annexe pour le lotissement du Chilloux

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la création de l'OAP du Chilloux, il faut créer un budget annexe afin de retracer les opérations comptables relatives au projet.

Cette opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. Sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet aussi de ne pas bousculer l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser le risque financier associé à l'opération.

Dès l'opération de lotissement terminée, le budget « Lotissement du Chilloux » sera clôturé. Les éventuels résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris dans le budget communal. Les équipements et VRD réalisés seront par opération comptable intégrés dans l'inventaire de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe de comptabilité M 14 dénommé « lotissement du Chilloux » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente
- **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre
- **PREND** acte que toutes les opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux.
- **OPTE** pour un régime de TVA sur la marge conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle
- **ADOpte** le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de comptabilité de stock.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale
- **PRECISE** que le prix des cessions sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

3. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

M. le maire rappelle qu'une taxe d'habitation peut être appliquée sur les logements vacants. Après complément d'informations, il y a 4 logements vacants sur la commune de Perrusson. Actuellement, ces logements sont assujettis pour la somme totale d'environ 610€. Cette somme est perçue par la communauté de communes.

La taxe d'habitation sera reversée à la commune, à la suite de la délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

4. Avis pour le SCOT de la communauté de communes Loches Sud Touraine

Monsieur le maire mentionne que le SCOT a été voté en juin 2021 par le conseil communautaire. Chaque commune doit donner un avis sur ce schéma. Toutefois, quelques maires ont réagi. Les communes rurales semblent bloquées dans l'évolution de la création d'habitats car elles ne peuvent plus étendre leurs constructions immobilières.

A ce titre, Monsieur le maire propose qu'une motion soit ajoutée à délibération :

Les petites communes doivent pouvoir se développer et construire des logements

- en réhabilitant l'habitat ancien

- en remplissant les terrains disponibles à la construction

- en créant des petits lotissements lorsque les deux premières conditions sont remplies,

C. MARAIS s'interroge sur la création de commerces sur les zones commerciales lorsque le SCOT mentionne de privilégier les commerces de centre Bourg. Monsieur le maire mentionne que les commerces dont la superficie est supérieure à 400m² ne peuvent être créés en périphérie afin d'éviter la concurrence du centre-bourg.

En complément, si le SCOT est adopté les 27 communes qui ne possèdent pas de documents d'urbanisme devront se mettre en conformité dans les 3 ans soit en créant un PLU ou un PLUI devra être créé.

Le conseil municipal décide

- **EMET** un avis favorable au projet arrêté du SCOT qui est joint en annexe.
- **APPORTE LA MOTION SUIVANTE :**

Les petites communes doivent pouvoir se développer et construire des logements

- en réhabilitant l'habitant ancien
- en remplissant les terrains disponibles à la construction
- en créant de petits lotissements lorsque les deux conditions sont remplies,

5. Classement des voiries communales

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des dotations, les voiries communales sont prises en compte. Il porte à la connaissance des membres du conseil municipal la nécessité d'inscrire de nouvelles voies communales pour intégrer les parkings de la commune. L'estimation connue est de 28 675m.

Ci-joint les voiries à intégrer :

	total connu	28675
MAIRIE	PLACE	61
SAINT PIERRE	PARKING	106
FORGE	PARKING	81
ESPACE J LANZMAN N	PARKING	114
ALLEE PARKING CIMETIERE		72
ALLEE PARKING LANZMANN		34
		29109

Soit un nouveau métrage à 29109m

Toutefois, l'ensemble des voiries communales sera repris pour l'année 2022 pour connaître les longueurs au plus juste. Le conseil municipal à l'unanimité après avoir délibéré adopte le nouveau métrage de 29109 m de voiries communales.

6. Convention de financement appel à projet Socle numérique

Monsieur le maire mentionne que la commune a répondu à l'appel à projet pour un socle numérique durant le 1^{er} trimestre 2021. La commune a été retenue par les services du ministère de l'éducation nationale pour le financement d'un équipement TNI et les ressources numériques associées. Une convention financière doit être signée.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de co-financement et de suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la commune. Le cadre prévisionnel de cette convention est entre le 15/09/2021 et le 31/12/2022.

Le recteur d'académie s'engage à verser la subvention à hauteur d'un montant maximum de **2 591.00€**.

Le coût total de l'achat pour l'ensemble du projet est de **4 910.35€** (volet équipement 4626.85€- volet service et ressources numériques 283.50€). La subvention demandée est de 2450.00€ pour le volet technique et 141.00€ pour le volet ressources.

La commune s'engage dans un délai de 6 mois à procéder à l'achat du matériel.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de financement Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

7. Convention véhicule utilitaire pour mise à disposition

Monsieur le maire donne la parole à M. BLOND.

Le contrat de location est conclu entre la mairie et la société LOCA JEN et un opérateur de régie. Cela permet une location gratuite pour la commune. Le véhicule choisit est un Renault Kangoo type pick-up Diesel. Le contrat est conclu pour 3 ans. Il reste à la charge de la commune, la carte grise, les frais de fonctionnement (assurance, entretien courant). Le pare soleil indiquera l'appartenance à la commune. En cas de dégradation sur le véhicule, l'assurance devra garantir les flocages publicitaires.

A la suite du contrat, la commune a 3 possibilités

- La restitution du véhicule
- Le rachat
- La prolongation

Si la commune veut installer des accessoires (Gyrophare, crochet de remorque), cela sera à ses frais.

Le but est de renouveler le C15 qui est un véhicule vieillissant et de préserver le Mercedes. Ce type de véhicule permet aux services techniques de transporter les tondeuses ou le petit matériel.

En cas d'insuffisance de publicité, il n'y a pas de remise du véhicule. L'entreprise cocontractante prospecte pour des entreprises locales. La commune doit lui mettre à sa disposition le listing des entreprises, artisans et commerçants sur son territoire avec lequel elle travaille.

- Après discussion, 10 voix POUR et 5 Abstentions, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location longue durée pour 3 ans annexé

8. Dessouchage : annulation délibération

Le Maire rappelle que la commune de Perrusson a acquis en juin 2020 les parcelles cadastrées ZA 28, 33, 34 et 35 afin d'aménager les abords du stade de football. Ces parcelles étaient jusqu'à présent occupées par une peupleraie. Monsieur le Maire précise que les peupliers ont été récoltés par le vendeur avant la signature de la vente.

Toutefois, La commune n'ayant pas vocation à faire commerce de peupliers, il est nécessaire de procéder au dessouchage des parcelles. Néanmoins, les parcelles étant situées en zone Natura 2000 FR2400537 Vallée de l'Indre, une demande d'autorisation de défrichement a été faite en octobre 2020. Monsieur le maire a rencontré les personnes intéressées, et la demande d'autorisation n'a plus lieu d'exister car la replantation est prévue. Le conseil municipal doit donc annuler sa délibération du 1^{er} octobre 2020.

9. DIVERS

- compte rendu « TRAVAUX »

- Les Chilloux

Les travaux de démolition et de désamiantage effectués par l'entreprise DESPERCHES sont terminés. L'abattage des arbres, le débroussaillage et la mise à nu du terrain sont en cours par les services techniques. Une petite partie (abattage du marronnier et le broyage) a été faite par la société TESSIER PAYSAGES qui disposait du matériel adéquat.

- Maison médicale

Redémarrage des travaux le 5 octobre. Il est procédé dans un 1^{er} temps au nettoyage et à l'évacuation des gravats et la relance des travaux. Ces derniers devraient être terminés le 25 novembre.

- Voirie

Les entrées des riverains avenue des tilleuls sont réalisées. Les différences de niveau entre les trottoirs et les entrées seront traitées par les ST prochainement. Il reste des reprises à faire sur la chaussée à différents endroits de la commune (emplâtres de goudron, gravillons).

3 devis ont été signés pour des travaux supplémentaires de voirie. Ils concernent « les Rois », « la Chênaie » et le « Breuil » (problème d'affaissement de chaussée déjà évoqué). L'entreprise doit intervenir rapidement.

- Parc M. MARDELLE

Les travaux d'élagage et d'abattage sont terminés. Avec le bois du Chilloux, il y a environ 28 à 30 stères. La mise en vente du lot est indivisible.

- Compte rendu des réunions

S. ADAM donne retour de la réunion du CIAS. La banque alimentaire va avoir lieu bientôt. A ce titre, elle a proposé à l'école de participer à l'initiative afin que chaque enfant puisse participer et connaître la banque alimentaire. La directrice a donné son accord.

Lors de cette réunion, les accueils France Service ont été abordés. Ils permettent de faire des démarches administratives avec de l'aide. Sur la CCLST, 3 référents numériques ont été recrutés pour 2 ans, ces personnes peuvent être sollicitées pour des besoins en informatique.

AG de l'APE a recruté des parents. Des manifestations sont prévues afin de financer des actions. Le 17/10 : une randonnée pédestre est organisée.

A.PUSSIOT rend compte de la commission économie rurale et agricole de la CCLST. Cette commission développe le Programme Alimentaire Territorial qui permettra de créer une émulsion agricole tournée vers l'agriculture biologique sur le territoire.

M. NONET mentionne le point de ramassage du transport scolaire de Poiré. Celui-ci est déplacé rue de l'Indre au lieu de la route de Beaulieu.

Questions : le décalage du feu tricolore

Levée de séance 20h15